



# Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table



## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE samedi 7 Septembre 2019



212-AG-2019 – Délégué AG

Le 18 juillet 2019

### DÉLÉGUÉ

Extrait des STATUTS  
du Comité Départemental du Pas-de-Calais  
adoptés le 26 septembre 2015 à Vendin-lez-Béthune

#### Article 5

.....  
Chaque association délègue à l'Assemblée générale un délégué élu à cet effet. En cas d'empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre de l'association auquel il aura remis un pouvoir signé en bonne et due forme.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Les délégués des associations sportives doivent avoir atteint la majorité légale, jouir de leurs droits civiques et être titulaires d'une licence fédérale au titre de l'association qu'ils représentent.

.....

### Extrait de l'Assemblée générale du Club : \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_ s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'association désignée ci-dessus au cours de laquelle M. \_\_\_\_\_ licencié(e) sous le n° \_\_\_\_\_ a été élu(e) en qualité de Délégué(e) à l'Assemblée générale du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table du samedi 7 septembre 2019.

NOM et Prénom du Président : \_\_\_\_\_  
*Signature*



Comité Départemental du Pas-de-Calais  
de Tennis de Table  
Maison des Sports du Pas-de-Calais  
9 rue Jean BART - 62143 ANGRES  
☎ : 03 21 72 67 34

